

AVIS DU CSEM N°46- 31 MAI 2019

Avis « aide à la presse »

Décret du 5 JUIN 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias :

«Chapitre I^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

LE CONTEXTE

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidienne et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs ».

C'est dans le cadre de ce décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 25 mars 2019 par LAPRESSE.be SCRL, Rue Bara 175 à 1070 Bruxelles.

Il est rappelé que, par ailleurs, le Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000€ est consacré à cette initiative.

Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur.

Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LAPRESSE.be – **Alliance des Médias d'information** (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d'« Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2023. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation et d'un avis remis le 21 novembre 2018 (Avis du CSEM n°43).

L'ANALYSE QUANTITATIVE

En 2018-2019, 1521 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, soit une augmentation de 7,49% par rapport à l'année précédente : il y avait 1415 établissements inscrits en 2017. Cette augmentation touche les écoles fondamentales et secondaires : 845 écoles de l'enseignement fondamental se sont inscrites (contre 770 en 2017 / +9,7%) et 676 établissements secondaires (contre 645 l'année précédente/ +4,8%).

En 2018-2019, 167 écoles spécialisées se sont inscrites : 61 dans le fondamental (contre 43 en 2017-2018) et 106 dans le secondaire (contre 61 en 2017-2018), soit une augmentation de 60,5% par rapport à l'année précédente.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



Une circulaire est parvenue aux écoles les informant de l'opération. Cette année, la circulaire est arrivée début septembre, soit plus tôt que les autres années. Ce qui a probablement permis une meilleure anticipation (la Quinzaine de la Presse démarrant en octobre) et constitue sans doute un facteur explicatif de l'augmentation des inscriptions.

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse », tous les établissements scolaires reçoivent les quotidiens pendant les deux premières semaines d'octobre, soit 2715 écoles fondamentales et 834 établissements secondaires. Au total, 3549 écoles ont découvert l'ensemble de la presse francophone (à l'exception de l'« Echo » dans les écoles fondamentales).

Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire en ligne. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors vacances scolaires et hors week-end. Trois périodes de distribution sont identifiées : du 5/11 au 30/11/2018, du 07/01 au 01/03/2019, du 11/03 au 03/05/2019 (avec une interruption du 08 au 22/04).

Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres. Un changement de titres de quotidiens est possible à chacune des trois périodes. Toutefois, les chiffres montrent une grande stabilité : un nombre restreint d'écoles demande des modifications de titres de journaux d'une période à l'autre. Dans le secondaire, les 6 journaux sont distribués aux écoles inscrites.

Le nombre d'exemplaires distribué est fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1000 élèves reçoivent trois exemplaires.

Un support pédagogique, le « journal de bord », accompagne l'opération et est envoyé à toutes les écoles participantes.

L'ANALYSE QUALITATIVE

De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LAPRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignant.e.s afin de répondre aux différentes demandes (envois-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...).

Le CSEM, et plus particulièrement à travers son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), la RTBF et LAPRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée. Le Journal de bord, revu en 2016, reste le document pédagogique de l'opération. Il sera amené à être revu pour proposer un contenu plus spécifique pour les élèves du secondaire.

Pour la troisième fois, un « Rallye des médias » a été organisé le 20 mars 2019. Lors de cette journée, une trentaine d'enseignant.e.s inscrit.e.s à l'opération OMQ ont pu découvrir le « chemin de l'information ». Ils ont visité 3 institutions actives dans la production et diffusion d'informations : l'agence Belga, La RTBF et Le Soir. A chaque étape, des journalistes professionnels ont pu leur exposer leur travail et leur partager leur expérience. Le succès de cette journée atteste de l'intérêt des enseignant.e.s en matière d'éducation aux médias et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté. La journée s'est déroulée durant la Semaine européenne de l'éducation aux médias.

OMQ NUMÉRIQUE

La mise à disposition de la presse quotidienne sur supports numériques constitue une attente pour un grand nombre d'enseignant.e.s, mais aussi un enjeu d'avenir pour la presse quotidienne. Dans la ligne des intentions de la Déclaration de politique communautaire de 2014¹, « LAPRESSE.be – Alliance des Médias d'information » en partenariat avec le CSEM,

¹ Extrait de la Déclaration de Politique Communautaire : « Le gouvernement mentionne dans cette déclaration qu'il soutiendra cette transition numérique de l'école : poursuite de l'équipement approprié aux profils des élèves et des enseignants et l'amélioration de la connectivité des écoles (tableaux interactifs, tablettes, etc.), wifi dans les écoles, formation des enseignants, assurer la promotion d'outils. Le gouvernement s'engage aussi à accroître le recours aux formats numériques de presse dans le cadre des opérations de lecture de la presse dans les écoles »

les Centres de ressources (CAV-Liège, CAF-Tihange et Média-animation), la RTBF et l’AJP s’est engagée, en 2018-2019, dans une recherche-action dont l’objectif général est d’identifier et d’analyser les attentes et les besoins des enseignants (et également d’autres secteurs éducatifs). Cette recherche-action fait l’objet d’une évaluation et d’un accompagnement scientifique confié à l’UCLouvain. Il s’agit de mener une expérimentation de projets intégrant la presse numérique, de les évaluer et d’identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l’opération OMQ numérique.

Concrètement, une vingtaine d’enseignant.e.s (primaire, secondaire et haute école) se sont inscrit.e.s dans cette recherche-action. Dans ce cadre, les participant.e.s ont eu accès toute l’année à une plateforme développée par LA PRESSE.be et reprenant chaque jour les PDF des différents titres ainsi que divers outils de recherche. Les enseignant.e.s ont élaboré un projet pédagogique, s’insérant dans leur contexte scolaire et incluant l’utilisation de la presse numérique. Trois journées d’accompagnement ont eu lieu afin d’accompagner et analyser les différents projets réalisés (avec différents ateliers, intervenants...) en présence des partenaires du projet.

La recherche-action est en cours et se clôturera fin septembre 2019. Sur cette base, les recommandations relatives aux développements numériques de cette opération seront identifiées.

AVIS

Compte tenu de l’analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C.R.L LAPRESSE.be pour bénéficier de l’aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d’incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d’éducation aux médias telle que prévue à l’article 9 du Décret du 31 mars 2004. Le Conseil ne peut par ailleurs qu’encourager LAPRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l’opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d’ores et déjà plein succès pour l’édition 2019-2020 qu’il ne manquera pas d’accompagner avec l’ensemble des partenaires.